

## DÉLIBÉRATION n° 2022/141

L'an deux mille vingt-deux et le 12 décembre 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 06 décembre 2022, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES.

Procurations : Cindy SIBE à Pierre DUMAINE, Pascal AUDIC à Bernard PLANO, Ingrid ROUZAUD à Stéphanie LAGLEIZE, Maurine FOSSAT à Sandrine DURAN, Joël MANO à Laurent LAGES, Philippe LACOSTE à Sylvie ORTEGA, Rony BARTHE à Jean-Marie DA BENTA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

**OBJET : Administration Générale - Modification de la désignation des conseillers municipaux siégeant au comité de gestion de la Caisse des Ecoles**

Par délibération 2020/025 du 23 juin 2020, le Conseil Municipal a désigné parmi ses membres les représentants de la Commune au comité de gestion de la caisse des écoles.

Mme Ingrid ROUZEAU a le souhait de se défaire de cette charge.

Monsieur le Maire propose de désigner, à main levée, un conseiller municipal pour remplacer Mme Ingrid ROUZEAU.

A l'unanimité, le conseil municipal accepte de procéder à cette désignation à main levée. Monsieur Pascal AUDIC est proposé.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix, par vote à main levée,

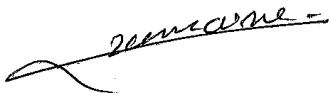
**DECIDE**

➤ de nommer Pascal AUDIC en remplacement d'Ingrid ROUZEAUD pour assurer la fonction de représentant de la Commune au comité de gestion de la caisse des écoles.

Les membres désignés par le conseil pour siéger au comité de gestion sont les suivants :

Carine VIDAL
Pascal AUDIC
Jean Marie DA BENTA
Robert MONZANI
Joël MANO

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 19 décembre 2022